



# DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE

➤➤➤ Pour les enfants entrant en Petite Section ou en Cours Préparatoire et les nouveaux arrivants\*\*\*\*\*

## Année scolaire 2020/2021

**ENFANT 1** Nom et Prénom : \_\_\_\_\_ Sexe : M  F

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Département de naissance : \_\_\_\_\_ Admission en classe de : \_\_\_\_\_

**① Restaurant scolaire de l'école :**  lundi  mardi  jeudi  vendredi

Planning - la famille s'engage à communiquer les dates de repas au plus tard le JEUDI MATIN pour la semaine suivante

Type de repas :  standard  sans porc  sans viande

**② Péri-scolaire (garderies matin et/ou soir) :** **MATIN**  lundi  mardi  jeudi  vendredi

**SOIR**  lundi  mardi  jeudi  vendredi

Planning - la famille s'engage à communiquer les jours de garderie au plus tard le JEUDI MATIN pour la semaine suivante

**➤ Renseignements médicaux concernant l'enfant :**

L'enfant porte t-il : lunettes  lentilles  prothèse auditive  Appareil dentaire

Allergies alimentaires ou autres :  non  oui : \_\_\_\_\_

Affections connues :  non  oui : \_\_\_\_\_

PAI (Projet d'Accueil Individualisé) /:  non  oui : date \_\_\_\_\_

Si oui, le PAI de l'enfant doit être en cours de validité (1 an à la date de signature) le jour de la scolarisation de l'enfant et ce pour chaque année scolaire. Il appartient à la famille de veiller au renouvellement si nécessaire de cette procédure.

→ En cas d'absence du document valide, l'enfant ne pourra être accepté dans les services péri-scolaires (cantine/garderies)

**ENFANT 2** Nom et Prénom : \_\_\_\_\_ Sexe : M  F

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Département de naissance : \_\_\_\_\_ Admission en classe de : \_\_\_\_\_

**① Restaurant scolaire de l'école :**  lundi  mardi  jeudi  vendredi

Planning - la famille s'engage à communiquer les dates de repas au plus tard le JEUDI MATIN pour la semaine suivante

Type de repas :  standard  sans porc  sans viande

**② Péri-scolaire (garderies matin et/ou soir) :** **MATIN**  lundi  mardi  jeudi  vendredi

**SOIR**  lundi  mardi  jeudi  vendredi

Planning - la famille s'engage à communiquer les jours de garderie au plus tard le JEUDI MATIN pour la semaine suivante

**➤ Renseignements médicaux concernant l'enfant :**

L'enfant porte t-il : lunettes  lentilles  prothèse auditive  Appareil dentaire

Allergies alimentaires ou autres :  non  oui : \_\_\_\_\_

Affections connues :  non  oui : \_\_\_\_\_

PAI (Projet d'Accueil Individualisé) /:  non  oui : date \_\_\_\_\_

Si oui, le PAI de l'enfant doit être en cours de validité (1 an à la date de signature) le jour de la scolarisation de l'enfant et ce pour chaque année scolaire. Il appartient à la famille de veiller au renouvellement si nécessaire de cette procédure.

→ En cas d'absence du document valide, l'enfant ne pourra être accepté dans les services péri-scolaires (cantine/garderies)

**ENFANT 3** Nom et Prénom : \_\_\_\_\_ Sexe : M  F

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Département de naissance : \_\_\_\_\_ Admission en classe de : \_\_\_\_\_

**❶ Restaurant scolaire de l'école :**  lundi  mardi  jeudi  vendredi

Planning - la famille s'engage à communiquer les dates de repas au plus tard le JEUDI MATIN pour la semaine suivante

Type de repas :  standard  sans porc  sans viande

**❷ Péri-scolaire (garderies matin et/ou soir) :** **MATIN**  lundi  mardi  jeudi  vendredi

**SOIR**  lundi  mardi  jeudi  vendredi

Planning - la famille s'engage à communiquer les jours de garderie au plus tard le JEUDI MATIN pour la semaine suivante

**➤ Renseignements médicaux concernant l'enfant :**

L'enfant porte t-il : lunettes  lentilles  prothèse auditive  Appareil dentaire

Allergies alimentaires ou autres :  non  oui : \_\_\_\_\_

Affections connues :  non  oui : \_\_\_\_\_

PAI (Projet d'Accueil Individualisé) /:  non  oui : date \_\_\_\_\_

Si oui, le PAI de l'enfant doit être en cours de validité (1 an à la date de signature) le jour de la scolarisation de l'enfant et ce pour chaque année scolaire. Il appartient à la famille de veiller au renouvellement si nécessaire de cette procédure.

→ En cas d'absence du document valide, l'enfant ne pourra être accepté dans les services péri-scolaires (cantine/garderies)

**-----COORDONNEES DES PARENTS DE(S) L'ENFANT(S)-----**

**Représentant légal 1 (nom de la facture) : NOM :** **Prénom :**

Qualité : père  mère  Tuteur  Statut des parents : en couple  Séparés

Activité professionnelle : oui  non  Employeur (Nom) : \_\_\_\_\_

ADRESSE DE FACTURATION : \_\_\_\_\_

Code Postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Téléphone professionnel :

Adresse email :

**Représentant légal 2 :** **NOM :** **Prénom :**

Qualité : père  mère

Activité professionnelle : oui  non  Employeur (nom) : \_\_\_\_\_

ADRESSE (si différente de celle du représentant légal 1) : \_\_\_\_\_

Code Postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Téléphone professionnel :

Adresse email :

**Régime**

Allocataire CAF (régime général)  Régime spécial (MSA ou autre) N° allocataire : \_\_\_\_\_

## Assurance scolaire pour l'enfant

L'enfant doit être couvert par une assurance responsabilité civile et individuelle accident corporel dès l'admission à l'école

Nom Compagnie d'assurance :

N° de contrat :

## Personnes autorisées à prendre en charge l'enfant

3 personnes maximum en plus des parents et ce, à l'exclusion de tout mineur. L'enfant sera remis à la personne désignée sur présentation obligatoire d'une pièce d'identité. Il est indispensable de prévenir le service scolaire de la mairie en cas d'imprévu.

☞ Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Lien avec l'enfant : \_\_\_\_\_

☞ Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Lien avec l'enfant : \_\_\_\_\_

☞ Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Lien avec l'enfant : \_\_\_\_\_

## Coordonnées du médecin traitant :

Nom du médecin :

Téléphone :

## Autorisation maquillage & publication de l'image de mon enfant

Photos oui  non

Maquillage temps périscolaires oui  non

*La mairie de Saint-Marcel pourra publier et utiliser les photos, les films et les enregistrements audio sur lesquelles figurent mon (mes) enfant(s) qui seraient prises dans le cadre des activités périscolaires. Celles-ci pourront être reproduites par la mairie ou la presse en partie ou en totalité sur tout support (internet, supports municipaux ou autre support de presse) sans que cela occasionne une demande ultérieure de rémunération de ma part.*

## Tarification

\*\*Les tarifs sont fixés chaque année par délibération du Conseil Municipal -- TARIFS 2020 selon Délibérations 97 & 98-131219

\*\*Les factures restaurant scolaire & garderie sont établies à chaque période de vacances scolaires (cycle d'environ 6 semaines) et doivent être réglées auprès de la Trésorerie de Vernon, dans le mois qui suit la réception du document.

### RESTAURANT SCOLAIRE :

➤ Repas Maternelle : 3,30 €      Repas Maternelle « extérieurs » : 4,15 €  
➤ Repas Elémentaire : 3,35 €      Repas Elémentaire « extérieurs » : 4,20 €

### PERISCOLAIRE :

➤ Accueil du matin –de 7h00 à 8h30-      Enfant résidents : 1.75 €      Non-résidents : 2,15 €  
➤ Accueil du soir (avec goûter) –de 16h30 à 18h30 :      Enfants résidents : 3.40 €      Non-résidents :  
----Tarif si dépassement de l'horaire le soir : 18.80 €-----

\*\*\*\*\*

☺ pensez au **Pass' Jeune** utilisable pour des activités extra-scolaires pratiquées par vos enfants.

C'est une somme de 32 € allouée, sous conditions, par la commune aux familles des enfants de Saint-Marcel.

- Pour tous renseignements complémentaires : contacter le **service des Sports et Associations** situé à l'Espace St-Exupéry rue Jules Ferry (près de la médiathèque) au **02-32-54-90-88**

## Déclaration sur l'honneur

→ *Merci de compléter, cocher les cases, dater et signer ce document*

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ représentant légal du (des) enfant(s) cité(s) précédemment :

- Déclare avoir pris connaissance des **conditions de la publication de l'image** de mon (mes) enfant(s)
- Atteste sur l'honneur l'**exactitude des renseignements fournis** et m'engage à prévenir le service des affaires scolaires et périscolaires de tout changement éventuel (adresse, téléphone, problème de santé, situation familiale, etc.)
- Déclare avoir reçu, lu et approuvé le **règlement intérieur du restaurant scolaire**.
- Déclare avoir reçu, lu et approuvé le **règlement intérieur de l'accueil périscolaire** (garderies matin/soir).
- Autorise     N'autorise pas la municipalité de Saint-Marcel à prendre toutes les mesures rendues nécessaires (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) par l'état de mon (mes) enfant(s).

Fait à :

Le :

Signature des deux parents :



### Conditions de Validité de l'inscription scolaire

- ☞ Les factures relatives à la fréquentation du Restaurant Scolaire doivent être à jour de paiement
- ☞ En cas d'allergie alimentaire, un **Projet d'Accueil Individualisé** doit être impérativement établi préalablement à l'inscription au restaurant scolaire. La demande doit être formulée auprès de la Direction de l'école qui enclenche la procédure en lien avec la médecine scolaire et la Mairie
- ☞ Les inscriptions scolaires sont enregistrées pendant les mois de Mars et Avril 2020 :
  - Les mardis ou jeudis de 8h30 à 11h30 & de 13h30 à 17h00 en Mairie de Saint-Marcel

### ► **PIECES ORIGINALES à fournir lors de l'inscription en Mairie :**

- Livret de famille
- Pour les parents séparés, jugement de divorce ou ordonnance du Tribunal
- Carnet de santé ou certificat de vaccination de(s) enfant(s)
- Justificatif de domicile datant de moins de trois mois (quittance, bail, eau, edf/gdf)
- Certificat de radiation (si l'enfant était scolarisé dans une autre école)
- Attestation d'assurance scolaire
- Présent formulaire dûment rempli et signé par les deux parents

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE PRIS EN CONSIDERATION**

**Services des affaires scolaires & périscolaires de Saint-Marcel**



**02.32.64.32.50**

Emails : [scolaire@marcel27.fr](mailto:scolaire@marcel27.fr) / [periscolaire@marcel27.fr](mailto:periscolaire@marcel27.fr)



**55 route de Chambray – BP : 2273 / 27950 SAINT-MARCEL**